Association étudiante de l'Université McGill
Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.
Students' Society of McGill University
Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.
ssmu.ca | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

POLITIQUE SUR LE MORATOIRE DES FRAIS DE McGILL JUSQU'AU DÉSINVESTISSEMENT DES COMBUSTIBLES FOSSILES

Adoptée par le conseil législatif : 2019/10/10
Expire le : 2024/05/01
Motion adoptée (Lien)

CONSIDÉRANT QUE la crise climatique est le problème le plus urgent auquel notre génération est confrontée ;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie des combustibles fossiles, en exacerbant la crise climatique, cause indéniablement de graves préjudices sociaux ;

ATTENDU QUE la constitution de l'Association étudiante de l'Université McGill (« l'Association ») déclare notre engagement « à faire preuve de leadership en matière de droits de la personne, de justice sociale et de protection de l'environnement[1] » ;

ATTENDU QUE la politique de l'Association sur les changements climatiques décrit notre engagement envers le désinvestissement des combustibles fossiles et les efforts de plaidoyer connexes[2] ;

CONSIDÉRANT QUE la crise climatique actuelle et l'extraction de combustibles fossiles ont affecté et continueront d'affecter de manière disproportionnée les communautés marginalisées qui ont le moins contribué aux émissions mondiales de carbone[3] ;

ATTENDU QUE l'Association a mis à jour sa politique sur l'équité[4] lors de la réunion de son conseil législatif du 5 avril 2018 et qu'elle s'est engagée à reconnaître et à remettre en question les processus actuels et historiques d'oppression ;

[1] Constitution de l'Association étudiante de l'Université McGill
[2] Politique sur le changement climatique 2016-10-15
[3] Rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : « Réchauffement planétaire de 1,5 °C »
[4] Motion concernant la politique sur l'équité de l'AÉUM 2018 2018-04-05

ATTENDU QUE le comité consultatif sur les questions de responsabilité sociale du Conseil des gouverneurs de l'Université McGill réexamine actuellement la question du désinvestissement des combustibles fossiles et qu'il devrait présenter une recommandation au Conseil des gouverneurs d'ici la fin de l'année civile ;

ATTENDU QUE les précédents rejets par ce comité de se désinvestir des 200 plus grandes entreprises de combustibles fossiles dans le monde[5] [6] soulèvent des préoccupations quant à leur réticence à tenir compte de la voix des membres du corps étudiant et des commentaires de la communauté, et soulignent donc la nécessité d'une pression dirigée par les membres du corps étudiant ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds détenus par les institutions publiques doivent servir l'intérêt public, qui s'oppose à soutenir financièrement les entreprises de combustibles fossiles dont les activités de lobbying et d'extraction sont directement responsables de la plus grande menace existentielle à laquelle l'humanité a été confrontée à ce jour ;

ATTENDU QUE, en plus des fonds fournis par les donateurs et conservés dans un portefeuille d'investissement rempli d'avoirs de combustibles fossiles, les projets et activités de l'Université sont financés en grande partie par les frais de scolarité et autres frais payés par les membres du corps étudiant ;

ATTENDU QUE les frais institutionnels obligatoires (FIO), ou frais accessoires, sont des frais obligatoires facturés aux membres du corps étudiant et consacrés à une unité ou à un programme particulier, et peuvent couvrir des coûts tels que l'amélioration de la technologie, la vie étudiante, les services de soutien et les activités sportives ou récréatives ;

ATTENDU QUE, outre les ajustements annuels du revenu par ménage, la création ou la modification d'un FIO nécessite l'approbation du corps étudiant par référendum[7] ;

ATTENDU QUE l'article 6 (Honoraires) de l'article 6.3 des règlements internes des finances stipule que « Le conseil législatif et le conseil d'administration se réservent le droit de rejeter catégoriquement une question relative aux honoraires accessoires proposés » ;

---

[5] Conseil des gouverneurs de l'Université McGill : « Rapport du Comité consultatif chargé des questions de responsabilité sociale » GD12-55
[6] Conseil des gouverneurs de l'Université McGill : « Rapport du Comité consultatif chargé des questions de responsabilité sociale » GD 15-44
[7] Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études : « Droits de scolarité et frais institutionnels obligatoires dans les universités ainsi que montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non résidents du Québec et des étudiants internationaux 2019-2020 »

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association établisse une politique sur le moratoire sur l'examen des questions référendaires relatives aux nouveaux frais accessoires, aux augmentations des frais accessoires existants ou à tout autres nouveaux frais ou augmentation des frais existants que l'Université McGill souhaite que l'Association envoie au référendum pour approbation par les membres jusqu'à ce que l'Université McGill :

1. Se désinvestisse de ses investissements dans des sociétés dont l'activité principale est l'extraction, la distribution et/ou la vente de combustibles fossiles, conformément à l'annexe A ; et
2. S'engage à s'abstenir d'investir dans toutes les sociétés dont l'activité principale est l'extraction, la distribution et/ou la vente de combustibles fossiles, et dans tous les fonds communs de placement qui investissent dans de telles sociétés à l'avenir ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE les directions de l'Association soient mandatées pour former un comité référendaire « pour le non » si l'Université McGill impose un vote sur les nouveaux frais accessoires, les augmentations des frais accessoires existants ou tout autres nouveaux frais ou augmentation des frais existants sur le corps étudiant jusqu'à ce que l'Université McGill :

1. Se désinvestisse de ses investissements dans des sociétés dont l'activité principale est l'extraction, la distribution et/ou la vente de combustibles fossiles, conformément à l'annexe A ; et
2. S'engage à s'abstenir d'investir dans toutes les sociétés dont l'activité principale est l'extraction, la distribution et/ou la vente de combustibles fossiles, et dans tous les fonds communs de placement qui investissent dans de telles sociétés à l'avenir ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la vice-présidence (affaires universitaires) communique immédiatement cette prise de position au directeur principal et au vice-chancelier, au président du Conseil des gouverneurs, aux membres du Conseil des gouverneurs, au président de l'ACSEM et aux membres de l'ACSEM, conformément à la lettre de l'annexe B ;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la présente politique demeure en vigueur jusqu'au 1er mai 2024.

Proposée par :
Bryan Buraga, *président*

Soutenue par :
Rohan Bhutkar, *représentant, Faculté des sciences*

Association étudiante de l'Université McGill
Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.
Students' Society of McGill University
Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.
ssmu.ca | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

ANNEXE A

Liste des investissements de l'Université McGill dans les combustibles fossiles au 30 juin 2019[8]

1. SUNCOR ENERGY INC
2. CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD
3. ENBRIDGE INC
4. ROYAL DUTCH SHELL PLC
5. PEMBINA PIPELINE CORP
6. BP PLC
7. CENOVUS ENERGY INC
8. BASF SE
9. RIO TINTO PLC
10. REPSOL SA
11. ENI SPA
12. ENGIE SA
13. BHP GROUP LTD
14. AGL ENERGY LTD
15. ANGLO AMERICAN PLC
16. ARCELORMITTAL
17. CLP HOLDINGS LTD
18. ITOCHU CORP
19. MITSUBISHI CORP
20. INPEX CORP
21. NATIONAL FUEL GAS CO
22. OIL SEARCH LTD
23. OMV AG
24. SANTOS LTD

[8] Cette liste a été compilée en recoupant les titres de participation de l'Université McGill avec la Carbon Underground 200™ Companies List, qui identifie les 100 premiers détenteurs de charbon et les 100 premiers détenteurs de réserves de pétrole et de gaz cotés en bourse à l'échelle mondiale, et le rapport Banking on Climate Change 2018, qui identifie les entreprises transportant du pétrole des sables bitumineux par un pipeline depuis l'Alberta.

25. SOUTHWESTERN ENERGY CO
26. WOODSIDE PETROLEUM LTD

Association étudiante de l'Université McGill
Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.
Students' Society of McGill University
Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.
ssmu.ca | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

ANNEXE B

À :

Conseil des gouverneurs de McGill
Comité consultatif chargé des questions de responsabilité sociale (CCQRS)
Mme Suzanne Fortier, Ph. D. ; principale et vice-chancelière
M. Ram Panda ; président du Conseil des gouverneurs
Mme Cynthia Price Verreault ; présidente du CCQRS

Lors de la première réunion du Sénat de McGill de l'année universitaire 2019-2020, le directeur et vice-chancelier Fortier a déclaré que « la planète ne peut pas attendre » que nous agissions contre les effets dévastateurs des changements climatiques. Le principal Fortier avait raison. Elle ne peut pas. La planète ne peut pas attendre que des institutions comme l'Université McGill fassent ce qu'il faut après avoir négligé de le faire à maintes reprises. La planète ne peut pas attendre que les entreprises et les investisseurs réalisent que le sacrifice individuel ne signifie rien à moins que ceux qui ont les ressources nécessaires pour effectuer des sacrifices réels et systémiques ne le fassent également. La planète ne peut pas attendre que McGill prenne plus de temps pour se départir de sa dotation de l'industrie des combustibles fossiles.

Pendant des années, des groupes étudiants comme Divest McGill et leurs alliés ont sensibilisé notre université à l'impact destructeur insondable de l'industrie des combustibles fossiles et ont poussé notre université à faire mieux. Pendant des années, McGill a refusé d'écouter sa propre communauté étudiante, ses propres scientifiques et, plus récemment, son propre Sénat. En ce moment, il est devenu clair pour nous que peu de voies existent réellement pour garantir que notre Université prenne des décisions dans l'intérêt supérieur de toute sa communauté, tout en étant tenue aux normes qui sont fixées par la communauté qu'elle gouverne, une ligne de pensée rendue paradoxale quand on tient compte du fait que sans les contributions financières de sa communauté (à savoir les membres du corps étudiant), l'Université cesserait tout à fait de fonctionner.

L'Association étudiante de l'Université McGill (AÉUM) est fière d'être membre du James McGill Circle, un groupe restreint de bienfaiteurs, de fondations et d'organismes qui ont fait don d'un million de dollars ou plus à l'Université McGill. Au fil des décennies, la générosité de nos membres du corps étudiant a contribué à tous les aspects de notre Université. Cependant, nos dons ne doivent pas être tenus pour acquis. Alors que l'Université continue d'ignorer notre souhait de voir notre dotation désinvestie des entreprises de combustibles fossiles, nous, les plus de 23 000 membres du corps

étudiant de premier cycle, représentés par l'AÉUM, en toute conscience et en reconnaissance de l'urgence climatique actuelle, ne pouvons pas continuer à soutenir l'Université McGill de cette façon.

C'est pour cette raison que l'AÉUM a adopté une politique qui impose un moratoire complet et total sur l'examen des nouveaux frais accessoires, des augmentations des frais auxiliaires existants ou de tout autre nouveau frais ou augmentation des frais existants que l'Université McGill souhaite soumettre au référendum pour approbation par les membres de l'AÉUM, jusqu'à ce que l'Université McGill se dessaisisse de ses investissements dans des entreprises dont l'activité principale est l'extraction, la distribution et/ou la vente de combustibles fossiles, et s'engage à s'abstenir d'investir dans toutes les entreprises dont l'activité principale est l'extraction, la distribution et/ou la vente de combustibles fossiles et de tous les fonds communs de placement qui investissent dans de telles entreprises à l'avenir. Cette politique restera en vigueur jusqu'au 1er mai 2024, date à laquelle elle pourra être reconduite.

Dans le contexte universitaire, où les personnes les plus intéressées par un véritable changement sont souvent aussi les plus sous-représentées dans nos organes directeurs, tenir ces organes responsables peut sembler presque impossible. La confiance dans les institutions de McGill s'érode, et ce moratoire n'en est que la preuve. Pour que cette confiance soit rétablie, McGill doit prouver que la communauté qu'elle sert est vraiment sa priorité en se désinvestissant des combustibles fossiles. D'ici là, l'AÉUM agira dans l'intérêt de la communauté que l'Université McGill continue d'ignorer.

Cordialement,

L'Association étudiante de l'Université McGill